

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7126

présenté par

M. Woerth, M. Aubert, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Beauvais, Mme Bonnivard, M. Bouley,
M. Cherpion, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. de Ganay, M. Door, Mme Levy,
M. Emmanuel Maquet, M. Menuel, Mme Meunier, M. Reiss, M. Sermier, M. Therry et M. Viala

ARTICLE 27

À l'alinéa 4, substituer à la date :

« 31 décembre 2024 »,

la date :

« 1^{er} janvier 2028 »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de repousser le délai de mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) aux agglomérations métropolitaines de plus 150 000 habitants à début 2028.

Le contexte économique complique à ce stade l'accès à l'achat pour des véhicules plus propres. Le délai est trop court car nous ne savons pas quand nous sortirons de cette crise.